AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 307-2022

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 8 février 2022, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12064-2022 :

• Règlement numéro 307-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Chute-Saint-Philippe

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 9 février 2022.

Éric Paiement, Directeur général